

**CONSEIL MUNICIPAL DE CROZET**  
**COMPTE RENDU - SEANCE DU 5 octobre 2017 - A 20H**

**Présents** : Mme DONZÉ Dominique, Mme JOUANNET Martine, M. ASSENARRE Louis, Mme HUISSOUD Chantal, M. GALICHET Cédric, M. DU BOIS Jérôme, M. ALLIOD Patrick, M. CHANEL Michel, M. DEQUENNE Bernard, M. GIROD DE L'AIN Johann, M. PINEY Henri, Mme POMMES Kathy, M. ROSERES Jean-Pierre.

**Absente** : Mme CRESPILO.

**Excusés** : Mme BRIAND ; Mme JANISZEWSKI ; M. FERRARI ; M. VOLPI.

**Procurations** : Mme BRIAND à Mme HUISSOUD ; Mme JANISZEWSKI à Mme DONZE ; M. FERRARI à M. GALICHET, M. VOLPI à M. ASSENARRE.

**- ORDRE DU JOUR -**

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRÉCÉDENT CONSEIL**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES- PERSONNEL**

POINT N°1 Factures acquittées (annexe)

POINT N°2 Engagements (annexe)

POINT N°3 Remboursement de la retenue de garantie – société STPFA.

POINT N°4 Subvention Accueil Gessien.

POINT N°5 Instauration du principe de la redevance réglementée pour les chantiers provisoires.

**TRAVAUX – ENVIRONNEMENT - TRANSPORT**

POINT N°6 Marché de fournitures – camion polybenne et bennes.

**URBANISME**

POINT N°7 Autorisations d'urbanisme.

**COMMUNE**

POINT N° 8 Rapport des commissions.

**INTERCOMMUNALITÉ ET ORGANISMES EXTÉRIEURS**

POINT N°9 Rapport des commissions.

**INFORMATIONS DIVERSES**

**La séance est ouverte à 20H**

**Mme HUISSOUD a été désignée secrétaire de séance.**

## OUVERTURE DE SEANCE

Mme le Maire remercie les conseillers municipaux de leur présence.

# ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES - PERSONNEL

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2017

Mme le Maire soumet le compte-rendu du Conseil municipal du 7 septembre 2017 à l'approbation de l'assemblée.

M. GIROD DE L'AIN signale qu'il n'était pas présent au dernier conseil mais que son nom figure dans la liste des présents.

**Vote : le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu du 7 septembre 2017.**

### POINT N° 1

#### FACTURES ACQUITTEES

---

Mme le Maire présente les factures acquittées.

### POINT N° 2

#### ENGAGEMENTS.

---

Mme le Maire présente les engagements.

M. DEQUENNE demande à quoi correspond l'engagement EJA puisqu'une facture a déjà été réglée à l'entreprise.

Mme DONZE explique que la facture correspond à l'entretien des bacs de rétention alors que l'engagement correspond à la clôture de l'espace jeux sous le centre de loisirs.

### POINT N° 3

#### REMBOURSEMENT DE LA RETENUE DE GARANTIE – SOCIETE STPFA.

---

Mme le MAIRE propose au Conseil municipal de rembourser à la société STPFA la retenue de garantie liée au marché de démolition et VRD qui lui a été attribué dans le cadre de la restructuration du groupe scolaire en 2008.

Le montant de la retenue de garantie est de 5618.94 € TTC.

**Vote : le Conseil municipal, à l'unanimité,**

**DECIDE** le remboursement de la retenue de garantie d'un montant de 5617.94 € à la société STPFA.

**POINT N° 5****INSTAURATION DU PRINCIPE DE LA REDEVANCE REGLEMENTEE POUR LES CHANTIERS PROVISOIRES.**

M. le Maire informe les membres du Conseil de la parution au journal officiel du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz. Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites en 2016 permettant d'escompter en 2017 une perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

**Vote : le Conseil municipal, à l'unanimité,**

**ADOpte** la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

**CHARGE** le Syndicat d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) d'assurer, pour le compte de la commune, la perception des montants correspondants.

**POINT N° 6****MARCHE DE FOURNITURES – CAMION POLYBENNE ET BENNES**

Mme le Maire propose au Conseil municipal de décider l'attribution du marché du camion polybenne et des deux bennes sur la base du rapport d'analyse et de l'avis d'attribution de la CAO.

**LOT 1**

<b>VALEUR TECHNIQUE 60</b>	<b>SERMA - IVECO</b>	<b>MERCEDES</b>
<b>TOTAL</b>	<b>56.67</b>	<b>53.33</b>

<b>CONDITIONS FINANCIERES 40</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>	<b>22.96</b>

Critère n°1 / 60 points	56.67	53.33
Critère n°2 / 40 points	40	22.96
<b>TOTAL / 100</b>	<b>96.67</b>	<b>76.29</b>
<b>RANG</b>	<b>1</b>	<b>2</b>

Il est proposé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse : l'offre de la société SERMA.

## LOT 2

VALEUR TECHNIQUE 60	SERMA - IVECO	MERCEDES
TOTAL	58.8	58.8

CONDITIONS FINANCIERES 40	SERMA - IVECO	MERCEDES
TOTAL	40	37.19

Critère n°1 / 60 points	58.8	58.8
Critère n°2 / 40 points	40	37.19
TOTAL / 100	98.8	95.99
RANG	1	2

Il est proposé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse : l'offre de la société SERMA.

**Vote : le Conseil municipal, à l'unanimité.**

**DECIDE** de retenir les offres économiquement les plus avantageuses pour chacun des 2 lots :

- lot n°1 offre de la société SERMA d'un montant de 77 204.00 € H.T

- lot n°2 offre de la société SERMA d'un montant de 12 550.00 € H.T

soit un total de 89 754.00 € H.T.

**D'AUTORISER** Mme le Maire à signer l'acte d'engagement et les documents s'y rapportant.

## URBANISME

### POINT N° 7

#### AUTORISATIONS D'URBANISME.

M. GALICHET présente les autorisations d'urbanisme.

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Nature des travaux	Date décision	Décision
DP00113517B0037	31/08/2017	LEHTINEN Jani	150 route du Col	Ce dossier inclut 5 modifications : 1) Terrassement et construction d'un abri pour une voiture (19 M <sup>2</sup> ) 2) Extension du balcon de 2,70 M. en longueur et de 6,50 M. en largeur 3) Changement des volets roulants existants en brise soleil orientables 4) Continuer la clôture existante jusqu'au parking 5) Installation d'un portail pour fermer la cours	27/09/2017	OPPOSITION
DP00113517B0035	10/08/2017	MAROT Eric	112 rue du Jura	Construction d'une pergola accolée au bâtiment principal avec création d'un mur en limite de propriété servant d'appui à la pergola	10/09/2017	TACITE
PC00113517B0016	10/07/2017	CHAUDIER Rémy	83 route du Marais	Maison d'habitation sur 3 niveaux (sous sol)	13/09/2017	FAVORABLE AVEC RESERVE
DP00113517B0017	20/04/2017	TRAMBELLAND Geoffrey	687 route d'Avouzon	Véranda	07/09/2017	TACITE

## COMMUNE

### POINT N° 8

#### RAPPORTS DES COMMISSIONS.

---

##### M. GALICHET – Urbanisme.

M. GALICHET indique que M. SCATTOLLIN est intervenu lors de la dernière réunion de la commission urbanisme et qu'il interviendra lors d'un conseil municipal extraordinaire prévu le 9 novembre 2017 à 20h30.

##### M. DU BOIS - Culture et association.

M. DU BOIS indique que la foulée demande un nombre important de bénévoles.  
245 coureurs ont participé en 2017 pour 299 en 2016.

M. DU BOIS indique qu'il est nécessaire maintenant de bénéficier d'un poste de secours assuré non pas par le CPINI de CROZET mais par une association.

## INFORMATIONS DIVERSES

M. GIROD DE L'AIN indique qu'il est dommage que la rentrée scolaire ne se soit pas déroulée en musique comme cela peut se faire ailleurs.

Mme DONZE explique que l'organisation de la rentrée scolaire est du ressort de l'éducation nationale.

Mme le Maire informe les conseillers que le prochain conseil municipal se tiendra le jeudi 2 novembre 2017 à 20h et indique qu'un conseil extraordinaire sera convoqué le jeudi 9 novembre 2017 à 20h30 pour la présentation du PADD.

**Prochain Conseil municipal ordinaire le 2 novembre 2017 à 20h.**

**Séance levée à 21h00**

**Affiché le 26 octobre 2017**

**Le 26 octobre 2017**

**Le Maire,**

**Mme DONZÉ Dominique**



